

## CAP PROELEC

A la rentrée 2005 le CAP IEE "installations et équipements électriques" sera remplacé par le CAP PROELEC "préparation et réalisation d'ouvrages électriques" et le CAP "électrotechnique" sera abrogé.

Le nouveau référentiel prend en compte les évolutions des technologies des matériels et de procédures de mise en œuvre dans le secteur du bâtiment.

Il affirme un domaine d'interventions plus étendu et précise qu'il s'agit d'un niveau de qualification d'exécutant.

Cette rénovation s'inscrit en cohérence dans le cadre de la réécriture du BEP et du bac pro de la filière génie électrique.

Elle confirme la dissociation des CAP et des BEP

Le nouveau référentiel prend appui sur les programmes rénovés de l'enseignement général des CAP

Le règlement d'examen prévoit la validation en CCF des **toutes** les épreuves (pour les établissements habilités).